

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### L'AGRICULTURE

LES MALADIES CONTAGIEUSES DES MOUTONS—  
L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Mel Gass (Malpègue):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante.

Étant donné que deux maladies contagieuses, l'avortement enzootique et l'adénomatosé pulmonaire, font perdre des bêtes aux propriétaires de moutons, que toutes les bêtes atteintes ont été achetées de deux groupes gouvernementaux qui importent des moutons, ou ont été en contact avec des moutons appartenant à ces deux groupes qui avaient gardé les moutons en quarantaine pendant trois ans, et que ce n'est qu'une fois les moutons dispersés dans tout le pays que l'existence de ces maladies a été confirmée, et étant donné que le virus qui cause l'avortement enzootique chez les moutons le cause également chez les bovins, je propose, avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Agriculture de mener immédiatement une enquête complète sur la question, de façon que les éleveurs qui achètent des moutons pour améliorer leur cheptel évitent d'acheter des moutons malades et que ceux qui en ont déjà achetés soient indemnisés.

**Mme le Président:** Une pareille motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

LA VENTE DE VINS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DANS LES  
AVIONS D'AIR CANADA ET AU RESTAURANT DU PARLEMENT—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Fred King (Okanagan-Similkameen):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, afin de demander l'appui unanime de la Chambre pour une affaire importante qui fait la fierté des habitants de la Colombie-Britannique.

Le vin Casabello Fleur de Blanc de Penticton a été acclamé dernièrement par les critiques et d'autres excellents vins qui sont faits à partir de raisins sélectionnés de la vallée ensoleillée

de l'Okanagan sont vendus dans les établissements vinicoles de la Colombie-Britannique. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que les excellents vins de la Colombie-Britannique soient servis à bord des appareils d'Air Canada et au restaurant parlementaire, pour contribuer à améliorer les relations entre l'est et l'ouest du Canada.

**Mme le Président:** Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Une voix:** Pierre a dit non.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 72<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'HONORABLE STANLEY KNOWLES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Étant donné que c'est aujourd'hui le soixante-douzième anniversaire de naissance du député de Winnipeg-Nord-Centre . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** . . .—je certifie qu'il n'a rien fait pour que cette motion soit proposée—et qu'il est maintenant au service, non seulement de la Chambre et de sa circonscription mais aussi de tous les Canadiens, depuis 34 ans, je propose, appuyé par le député de Yellowhead (M. Clark), qui l'a nommé membre du Conseil privé l'automne dernier:

Que la Chambre félicite l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à l'occasion de son 72<sup>e</sup> anniversaire de naissance, pour ses nombreuses années de service, et exprime l'espoir qu'il serve encore pendant au moins 34 autres années avec zèle, décence et dévouement.

**Mme le Président:** La Chambre adopte-t-elle cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### LES FAILLITES

LA FAILLITE IMMINENTE DE MARITIME AGENCIES LTD.—LES  
MESURES POUR CORRIGER LA SITUATION—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, soit la faillite imminente et inutile d'une maison de commerce canadienne réputée qui emploie 11 personnes à Montréal et 28 à Vancouver.